

221C0262
FR0011471135-FS0078

2 février 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2021, la société BVF Partners LP¹ (44 Montgomery Street, 40th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats Unis d'Amérique), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 janvier 2021, le seuil de 20% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 081 941 actions ERYTECH PHARMA² représentant autant de droits de vote, soit 20,35% du capital et 18,90% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

¹ Dont la société BVF Inc. (présidée par M. Mark N Lampert) est le « *general partner* » de la société BVF Partners LP.

² Dont 625 000 actions détenues sous la forme d'ADRs.

³ Sur la base d'un capital composé de 20 057 562 actions représentant 21 592 598 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.